

APPEL À PROJETS

Développement d'une école de codage



Appel à projets

“Création d'une école numérique d'apprentissage du code informatique”

Appel à projets opéré par le département de Loir-et-Cher dans le cadre de la création de la cité du numérique

CAHIER DES CHARGES

Dossier à déposer avant le **vendredi 15 septembre 2023 à 16 h**

1- Éléments de contexte :

Le département de Loir-et-Cher mène depuis plusieurs années une politique volontariste et globale dans le domaine du numérique. À travers elle, il souhaite anticiper et accompagner les mutations que le numérique entraîne dans la vie quotidienne de chacun, avec l'ambition qu'elles puissent constituer un atout et une opportunité pour la croissance et l'attractivité du Loir-et-Cher.

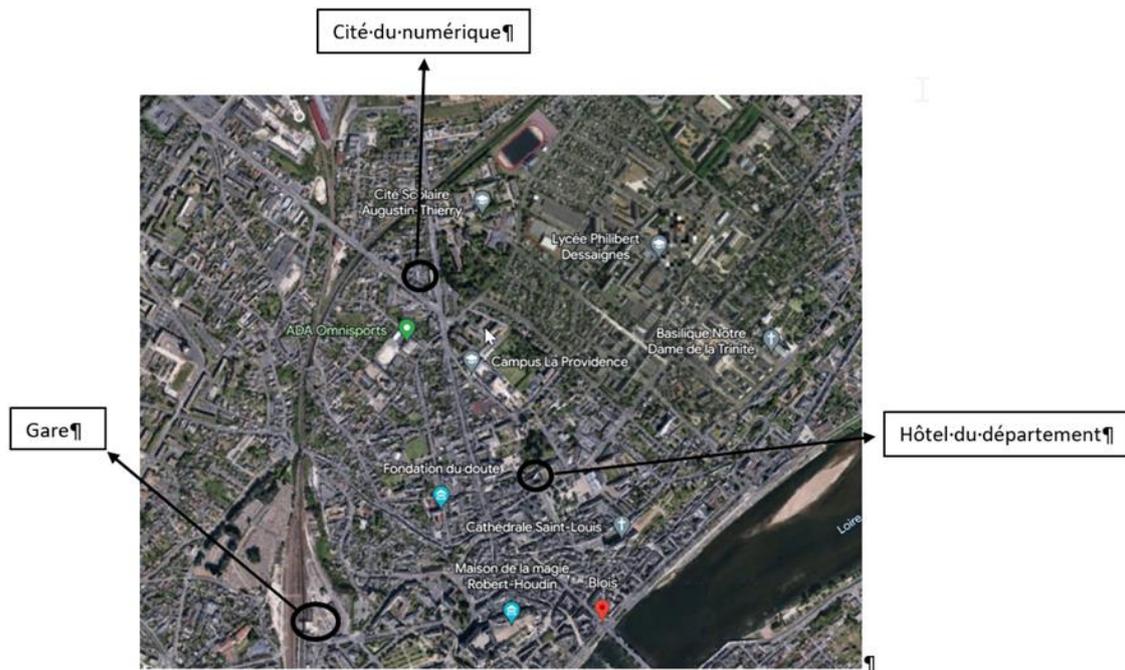
À ce titre, le département porte ou accompagne le développement d'infrastructures (déploiement de la fibre ou de réseaux wifi public), d'outils (création d'une plateforme pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active) ou de services (plateforme de téléservices ou portail open data) nécessaires à ces nouveaux usages. Il porte également une attention toute particulière à la bonne acculturation de tous les publics et à l'accompagnement de ceux-ci afin que ces évolutions ne puissent pas constituer une source de fracture (5 conseillers numériques).

Au-delà des usages, il souhaite aussi que les Loir-et-Chériens profitent pleinement des opportunités offertes par le numérique en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.

Dans ce cadre, il a décidé de créer un lieu totem : la cité du numérique.

Ce lieu hybride doit permettre de montrer, promouvoir, sensibiliser, former, renseigner, expérimenter ou encore collaborer sur tous les sujets liés au numérique. Placée au service du territoire et de ses acteurs, la cité du numérique doit également compléter le réseau des tiers-lieux du territoire, tout en ancrant un peu plus le Loir-et-Cher dans la dynamique French Tech Loire Valley.

Elle va être créée dans un bâtiment appartenant au département de Loir-et-Cher, situé 5 à 11 avenue de Vendôme à Blois.



Les travaux de réhabilitation et de reconversion de ce bâtiment, qui appartenait auparavant à Groupama Paris-Val de Loire, sont assurés sous la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental.

La cité du numérique sera située à :

- 20 min à pied de la gare de Blois-Chambord et du centre-ville,
- 5 min en voiture de l'autoroute A10.

Sur un peu plus de 1 000 m², le département souhaite y développer 2 grandes fonctions :

D'une part un espace tiers-lieu qui permettra :

- de réaliser des actions de sensibilisation ponctuelles de premier niveau ou d'approfondissement,
- d'organiser des événements pour la communauté numérique ou des acteurs extérieurs, avec un équipement doté de toutes les technologies nécessaires,
- de favoriser les mises en relation (rencontres, collaborations, orientation des publics, ...),
- d'accéder à des ressources, équipements ou données,
- de valoriser les initiatives du territoire, ses réussites et ses richesses.

Pour ce premier volet le département dispose d'un partenaire majeur, l'association Loir-et-Cher Tech qui sera chargée d'en assurer la gestion. Créée en 2016, elle fédère les acteurs du numérique à l'échelle du Loir-et-Cher et mène différentes actions destinées à favoriser :

- la transformation digitale du territoire,
- le développement des entreprises dans ce secteur,
- la sensibilisation des publics aux opportunités et perspectives offertes par l'économie numérique (startup week-end, startup teens, coding goûter, conférences thématiques, ...).

D'autre part une école numérique d'apprentissage du code informatique, qui fait l'objet du présent appel à projets.

La livraison du plateau qui accueillera ces 2 premières fonctions est programmée pour le 3ème trimestre 2024.

La cité du numérique devrait être complétée par un studio vidéo qui viendra conforter l'offre de services de cet équipement structurant pour le territoire et qui traduira la place majeure qu'occupe aujourd'hui l'image dans une stratégie de communication. Elle devrait enfin accueillir une entreprise numérique majeure du département, avec l'objectif de créer des ponts avec l'offre de formation que le département souhaite y impulser.

2- Objet de l'appel à projets :

Dans le cadre de cet appel à projets, le département souhaite permettre à des structures de toute nature de proposer une offre de formation répondant aux critères définis à l'article 3 du présent cahier des charges, et faciliter l'implantation et le développement de l'offre retenue au sein de la cité du numérique.

3- Objectifs :

En favorisant la création d'une école numérique d'apprentissage du code informatique, le département se donne pour objectif, en partenariat avec la structure retenue à l'issue de ce processus d'appel à projets :

- de conforter et diversifier l'offre de formation existante à l'échelle du territoire, tant à l'échelle départementale que régionale.

La complémentarité avec les offres de formation existantes et le caractère différenciant de la proposition formulée dans le cadre de cet appel à projets constituent 2 critères importants pour le département ;

- d'offrir à un public peu ou pas qualifié une opportunité d'insertion sociale et professionnelle, dans un secteur dans lequel les besoins sont importants.

La mise en œuvre de cette nouvelle offre de formation constitue pour le département un double enjeu :

- celui de structurer et consolider le projet stratégique que constitue la cité du numérique pour le territoire,
- celui de renforcer son rôle d'acteur majeur dans le domaine des solidarités.

Le département joue en effet un rôle essentiel dans l'accompagnement des publics fragiles. Il est également conscient que si les opportunités offertes par le secteur du numérique en matière d'emploi sont nombreuses, il convient de pouvoir proposer à ces publics un cursus de formation avec un accompagnement et une pédagogie adaptés. Si le territoire dispose aujourd'hui d'une "offre traditionnelle" de qualité, le département a fait le constat d'une certaine carence d'une offre permettant d'offrir une seconde chance à ces publics.

Fort de ce constat et de l'essor de ce type de formation ces dernières années, il a décidé de lancer cet appel à projets, en faisant des publics ciblés par les propositions formulées un critère majeur ;

- d'apporter une réponse complémentaire aux besoins des entreprises, et de manière croissante des acteurs publics.

Le département souhaite que la rentrée de la première promotion de la formation retenue dans le cadre de cet appel à projets puisse être organisée à l'automne 2024.

Il souhaite que les propositions formulées puissent répondre aux critères suivants :

- une formation susceptible d'accueillir 15 à 20 étudiants par promotion,
- une formation qualifiante, avec une inscription au registre national des certifications professionnelles avec un équivalent bac+2,
- une formation qui conjugue un (des) temps d'enseignement au sein de l'école, mais aussi un (des) temps d'apprentissage au sein d'entreprises ou des collectivités publiques.
- une formation sans prérequis technique particulier pour y prétendre,
- une formation orientée prioritairement intégrateur / développeur web,

L'opportunité est toutefois laissée aux structures candidates de proposer d'autres offres de formation dès lors qu'elles demeurent centrées sur les métiers du numérique.

Le département souhaite qu'elles puissent par ailleurs s'adresser à des jeunes :

- avec un faible niveau de qualification (niveau infra-bac, niveau bac, niveau bac +1),
- entre 16 et 28 ans.

L'opportunité est laissée aux structures candidates de toucher tout ou partie des publics concernés.

Sans qu'elle constitue une obligation, les structures candidates pourront proposer une participation des étudiants aux actions de sensibilisation ou de médiation numérique proposées au sein de la cité du numérique.

4- Engagements du département :

Le département souhaite que le partenariat avec la structure retenue soit mis en place pour 4 promotions consécutives entre 2024 et 2028 (année de sortie de la dernière promotion sur la base d'une formation de 2 ans).

Pour faciliter l'implantation de celle-ci, il mettra à disposition, gracieusement au sein de la cité du numérique, un espace de 165 m², avec le mobilier de base nécessaire à l'accueil d'une formation qualifiante et les équipements numériques collectifs.

Cet espace sera privatisé pour la structure retenue, avec possibilité d'un contrôle d'accès spécifique. Elle pourra par ailleurs, en fonction de la disponibilité de ceux-ci, disposer gratuitement des espaces communs de la partie tiers-lieu, notamment une grande salle mixte de 240 m² environ.

Le département laissera à la charge de la structure retenue l'acquisition des mobiliers et matériels spécifiques, la gestion de(s) accès internet nécessaire(s) au fonctionnement de l'école, les charges locatives et d'entretien pour les 165 m² dédiés à la formation.

Le département souhaite que le coût de la formation ne représente pas un frein à l'inscription des jeunes, même si la gratuité de la formation pour ces derniers n'est pas un prérequis pour répondre à cet appel à projets.

Il portera une attention particulière au(x) dispositif(s) mis en place par la structure candidate pour faciliter l'inscription des jeunes. Il étudiera, avec elle, les éventuels moyens financiers à mobiliser pour couvrir tout ou partie des frais pédagogiques et répondre ainsi à l'objectif d'un accès facilité pour chacun.

Par ailleurs, soucieux d'agilité et de rester au plus près des besoins des entreprises, tout en conservant une forte employabilité des jeunes formés dans le cadre de ce cursus, le département se réserve la possibilité d'étudier, en lien avec la structure retenue, une évolution de l'offre de formation à l'issue des 2 premières promotions.

Si le contenu est susceptible d'évoluer, le département souhaite toutefois que les publics ciblés et le niveau de qualification attendu restent identiques.

Enfin, le département sera un facilitateur pour mettre en relation la structure retenue avec les acteurs locaux, en particulier ceux qui peuvent être des prescripteurs vis-à-vis des publics ciblés, relayer les démarches mises en place auprès d'eux et promouvoir la formation à l'échelle du territoire. Il pourra notamment mobiliser les moyens et supports dont il dispose en matière de communication, et sa connaissance du tissu des acteurs à l'échelle du territoire. Le partenariat étroit qu'il a mis en place avec l'association Loir-et-Cher Tech sera par ailleurs un atout pour faciliter l'organisation de temps d'échange ou de présentation avec les opérateurs susceptibles d'accueillir les jeunes dans le cadre de la formation ou à l'issue de celle-ci. Les espaces de la partie tiers-lieu de la cité du numérique seront un atout supplémentaire pour inscrire ses démarches dans la durée.

5- Modalités de candidature :

Le dossier de candidature devra comporter :

- une présentation de la structure candidate,
- une présentation détaillée de la formation (déroulé, contenu, ...),
- une présentation des modalités de sélection des jeunes qui souhaitent s'inscrire, avec les attentes et/ou partenariats avec les acteurs/prescripteurs locaux,
 - le détail des moyens humains et matériels mobilisés, avec le profil des personnels pédagogiques,
 - un budget prévisionnel de la formation par année, avec le détail des coûts, les sources de financement mobilisées et l'éventuel besoin d'une subvention d'équilibre auprès du département,
 - une note présentant les attentes et les besoins de la structure candidate en matière d'aménagement de l'espace dédié à la formation au sein de la cité du numérique.

Les différents éléments sont disponibles sur le site internet du département : www.departement41.fr

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 septembre 2023 à 16h et à envoyer par mail à l'adresse ecolecodage@departement41.fr. Pour l'envoi de fichiers volumineux, les candidats pourront utiliser

la plateforme développée par le département <https://depot.cg41.fr/> ou tout autre plateforme de leur choix.

Les candidats à cet appel à projets pourront être auditionnés (en visioconférence ou en présentiel, selon le choix des candidats) par la commission de projet dédiée au suivi de la cité du numérique qui rassemble autour du président du conseil départemental des élus des différentes sensibilités qui composent l'assemblée départementale.

Ces auditions auront lieu au cours de la première quinzaine du mois d'octobre, après une première phase de sélection, en fonction des dossiers reçus.

Le nom du lauréat de cet appel à projets sera connu à l'issue de celles-ci.

6- Critères de sélection :

Les candidatures seront évaluées au regard :

- de la capacité à répondre aux besoins et aux enjeux identifiés par le département dans le cadre du présent cahier des charges,
- de l'expérience de la structure candidate (diversité des formations développées, antériorité de la formation proposée, capacité d'intégration professionnelle des jeunes à l'issue de la formation...),
- du caractère différenciant de la formation pour le territoire et de sa complémentarité avec l'offre de formation existante,
- de la pertinence de la pédagogie avec le public ciblé et des moyens mis en oeuvre par la structure pour la formation proposée,
- de la pertinence du modèle économique,
- du (des) partenariat(s) développé(s) avec les acteurs locaux ou l'écosystème local, dans le processus de sélection des jeunes ou dans des actions mises en place durant la formation.

Contacts :

Pour toute question, les structures intéressées peuvent rapprocher de :

Thomas Tran Van
Directeur-adjoint de la transformation numérique
thomas.tran-van@departement41.fr
Tél. 06-76-26-74-21

ou

Éric Cerutti
Directeur de la transformation numérique
eric.cerutti@departement41.fr
02-54-58-41-35